

Publié le 07 novembre 2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
16.10.2025
Date d'affichage
16.10.2025

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	27
Titulaires	26
Suppléants	1
Pouvoirs	7
Votants	34
Quorum	23

34 votes POUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois octobre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes de la commune de Frénouville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Gilbert GEMY, Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCCQ, Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Michèle MOTYKA (suppléante de Michel CRUCHON), Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Alexandre PIGEONNIER, Christel POIROT, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Céline LEGRIGEOIS, Patrice MARTIN, Laurence MORIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DELIVET (pouvoir à Patrice MARTIN), Thomas LEROY (Pouvoir à Lydie MAIGRET), Marianne TURPIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Ann BAUGAS, Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, Éric MARGERIE, Éric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Coralie ARRUEGO (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Daniel BUISSON (pouvoir à Christel POIROT), Stéphane CASTEL, Alexandra LEPINAY (pouvoir à Régine ÉNÉE), Matthieu PICHON, Didier LEMONNIER (pouvoir à Patricia LECOMTE), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Jean-Marc FURON

Délibération n° 2025/131

Objet : FINANCES - Décision modificative n°5 - Budget principal

Conformément à la délibération fixant l'attribution de compensation définitive de la commune de Saint-Sylvain, il convient d'ajuster les crédits inscrits au budget principal afin de tenir compte du montant arrêté en incluant les AC de Saint-Sylvain, soit 50 640 €.

Dépenses de fonctionnement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 223 650,00
014	739211	Attribution de compensation	+ 223 650,00
Total			0,00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
Total			

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide la passation de la décision modificative n°5 au budget principal comme suit :

Dépenses de fonctionnement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 223 650,00
014	739211	Attribution de compensation	+ 223 650,00
Total			0,00

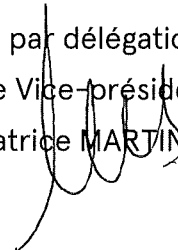
Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
/			
Total			

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc FURON



Pour le Président,
et par délégation
Le Vice-président,
Patrice MARTIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr